



### « Aide Prévention COVID » :

## Un dispositif financier exceptionnel de la MSA pour accompagner les professionnels agricoles

Bobigny, 29 octobre 2020

La MSA, deuxième régime de protection sociale en France, accompagne les exploitants et employeurs agricoles dans la mise en place des mesures sanitaires et d'organisation pour limiter la propagation de la Covid-19 et protéger les salariés. Depuis le mois de juin, les services de santé et sécurité au travail de la MSA détectent et contactent les structures agricoles fortement impactées par la crise afin de leur proposer l'Aide Prévention COVID (APCOVID). Ce dispositif financier exceptionnel couvre la prise en charge de l'aménagement d'espaces de travail, de mesures organisationnelles, de matériel d'hygiène et de sécurité pour la mise en place des mesures de prévention et des mesures barrières. Il concerne les entreprises de moins de 50 salariés et les exploitations agricoles en grande difficulté et identifiées par les caisses de MSA selon des critères locaux.

Le montant de l'APCOVID peut aller jusqu'à 1 000 euros hors taxes et permet la prise en charge à 100 % du financement de différents types d'équipements de prévention et de protection collectives :

- équipements de travail : systèmes d'ouverture automatique des portes, système de visioconférence, location d'algécos, de voitures supplémentaires, outils individuels (sceaux, sérateurs, etc.)
- mesures de distanciation, protection : masques, plexiglas, barrières, location de véhicules supplémentaires, rideaux plastiques
- mesures d'hygiène au travail : distributeurs de savon ou gel à pédale, lave-mains, sèche-mains, installation d'éviers, bornes de distribution de gel, jerricans, hygiaphone, structures légères pour distanciation lors des repas

La MSA donne ainsi la possibilité à des entreprises ou exploitations agricoles en difficulté, d'être aidées financièrement dans la prévention du risque Covid-19. Ce dispositif exceptionnel sera poursuivi en 2021, afin de soutenir la montée en charge de l'accompagnement et permettre à un plus grand nombre d'entreprises et d'exploitations agricoles d'en bénéficier.

La MSA apporte avant tout un appui méthodologique et technique aux structures agricoles pour leur permettre d'adapter leur activité aux nouvelles contraintes organisationnelles et sanitaires, tout en tenant compte de la réalité du travail dans l'entreprise. Les conseillers en prévention, médecins et infirmiers du travail de la MSA se mobilisent en présentiel ou à distance pour échanger et réfléchir avec les employeurs et les exploitants aux mesures de prévention spécifiques à mettre en place en fonction de leur organisation.

Pour plus d'informations sur les consignes de prévention pour les professionnels agricoles : [consulter le site msa.fr](https://www.msa.fr)